



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Publication

Le 10 août 2020, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé l'ordonnance sur les tarifs d'électricité. Son entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2021.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de l'administration des finances, place du Marché 3, 2520 La Neuveville, pendant les heures d'ouverture des bureaux de l'administration.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 14 août 2020
CONSEIL MUNICIPAL

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Publication

Le 10 août 2020, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé partiellement l'ordonnance sur les tarifs des émoluments de la Commune municipale de La Neuveville, par l'introduction d'un article relatif aux émoluments de la crèche municipale. Son entrée en vigueur est fixée rétroactivement au 1er août 2020.

Cette modification peut être consultée auprès de la Chancellerie municipale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Case postale 106, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 14 août 2020
CONSEIL MUNICIPAL

Avis de construction

Requérante : Mme Heidrun Schläfli, chemin de Lorettes 10, 2520 La Neuveville.

Projet : Installation d'une pompe à chaleur extérieure, au chemin des Lorettes 10, sur la parcelle no 941, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 août 2020 au 7 septembre 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 7 août 2020
Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Gérald Laubscher, rue des Mornets 23, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Norbert Oechsli, chemin des Peupliers 11, 2520 La Neuveville.

Projet : Agrandissement de la maison existante, à la rue des Mornets 23, sur la parcelle no 1100, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

Genre de construction : Fondation : béton armé. Construction portante : Parois : briques terre cuite ; Plafonds : bois. Façades : briques terre cuite et isolation périphérique ; Couleur : blanc. Toit : plat ; Matériel : bois ; Couleur : gravier gris.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 août 2020 au 7 septembre 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 7 août 2020
Municipalité de La Neuveville

AVIS DE TRAVAUX

INFORMATION AUX HABITANTS DE LA NEUVEVILLE

Réfection et pose d'un tapis aux chemins du Rêche nord et de Maupras

Le service de la gestion du territoire de La Neuveville informe que dans le cadre de l'entretien des routes communales, des travaux de réfection et de pose d'un tapis vont débuter le :

**lundi 31 août 2020 pour se terminer
aux alentours du 14 octobre 2020**

En fonction des étapes et de l'avancement des travaux, l'accès aux propriétés situées dans la zone de chantier ne sera plus possible.

La Municipalité de La Neuveville veillera à ce que les travaux se déroulent dans les meilleures conditions possibles afin que les inconvénients aux riverains soient limités au maximum.



Le service de la gestion du territoire reste à disposition pour toutes questions relatives au présent avis.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

COLLÈGE DU DISTRICT



2520 LA NEUVEVILLE

Information aux élèves et à leurs parents

Comme prévu, la rentrée des classes a lieu le 17 août 2020.

La situation COVID exige le respect des mêmes conditions de sécurité que celles mises en place avant les vacances. Pour rappel, le lavage des mains et les distances entre enfants et adultes sont maintenus.

Le port du masque est obligatoire dans les bus. 2 masques en tissu seront distribués aux élèves externes lundi.

Les parents sont responsables de garder leur enfant à la maison et de respecter la quarantaine si cette mesure est nécessaire.

Nous souhaitons à tous une excellente reprise.

La direction
Ch. Gutzwiller

Remarque : Ce message se trouve également sur le site du collège (<http://www.college2520.net>)

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

En vertu du *Règlement de police administrative*, il est rappelé ce qui suit :

- Les propriétaires ou détenteurs de chien, sont tenus de les déclarer au bureau de la police administrative, où, une médaille leur sera délivrée; La taxe annuelle (CHF 75.-) est due pour chaque chien. La caisse municipale se charge d'envoyer les factures aux propriétaires.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone au 0848 777 100 ou par mail à info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus pas la commune.

Par la même occasion, quelques directives, reprises du Règlement susmentionné, vous sont énumérées:

- Celui qui détient des animaux est tenu de leur assurer des conditions d'hygiène et de soins répondant aux impératifs de la protection des animaux.
- Les animaux doivent être gardés et surveillés de manière qu'ils n'incommodent d'aucune façon le voisinage.
- **En ville et sur le domaine bâti, les chiens seront tenus en laisse. Leurs déjections seront enlevées par le détenteur.** A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.

Toute infraction aux prescriptions ci-dessus est passible d'une amende. Merci de vous y conformer.

Police administrative



Les Infos du Municipal / 14 août 2020

**HORAIRE DES BUREAUX
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE
ET REPRIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Depuis le 10 août 2020, l'horaire habituel des bureaux de l'administration communale a été rétabli et le Conseil municipal a repris ses travaux à la même date, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent:

- Place de la Liberté, installé sur un support, devant le bâtiment de la Mairie, côté nord;
- Place de la Gare 3, installé sur un support, devant l'entrée du Centre des Epancheurs;
- Chemin de la Plage 10, contre la station de pompage sur la façade sud, côté est. En face du mur du Restaurant de la Plage;
- Chemin de St-Joux 22, à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar, sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.
- Route du Vignoble 21, placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.
- Rue des Mornets 25, placé sur le mur nord de la station de couplage.
- Schafisweg 39 à Chavannes, placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.

Les emplacements de tous ces défibrillateurs ont été annoncés sur les plateformes suivantes à télécharger gratuitement via :



- First Responder CH
- Staying Alive

De plus, les emplacements ont été également annoncés aux services d'urgence 144 qui pourront indiquer aux témoins d'un arrêt cardiaque les emplacements les plus proches afin d'accéder à un appareil sur notre territoire.



Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, un/une opérateur/trice indique les directives à suivre, étape par étape.

A NOTER ! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier anti-ivol mis sous alarme.

CONSEIL MUNICIPAL

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
MISE AU CONCOURS**

Pour le complexe des écoles enfantine, primaire et à journée continue, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

**CONCIERGE PRINCIPAL / E
Degré d'occupation: 100 %****Mission :**

Vous veillerez et assurerez l'entretien courant intérieur et extérieur des bâtiments scolaires et sportifs de ce complexe, de ses alentours, des jardins ainsi que du mobilier. A ce titre, vous organiserez et effectuerez avec votre équipe le nettoyage des locaux et des abords des bâtiments. Vous procéderez au balayage des cours de récréation, au déneigement et à la réparation des dommages. Vous assurerez une présence sur le site de l'école pendant les horaires scolaires et exercerez, en collaboration avec votre équipe de concierges, une surveillance générale des bâtiments et de ses abords. Vous garantirez le bon fonctionnement des bâtiments en collaboration avec la direction des établissements scolaires.

Exigences :

Vous êtes en possession d'un CFC d'agent d'exploitation ou d'une formation jugée équivalente. Vous disposez d'une expérience confirmée. Vous êtes dynamique, organisé, soigneux et discret. Vous avez le sens des responsabilités et êtes apte à travailler de manière indépendante au sein d'une petite équipe que vous dirigez. Vous êtes capable de réaliser des petits travaux de réparation et d'entretien courants. Vous êtes intéressé par la domotique. Vous avez de l'intérêt pour les enfants et êtes à même d'entretenir de bonnes relations avec l'ensemble des usagers, de faire preuve d'amabilité et de disponibilité ainsi que de faire face aux nombreuses sollicitations liées à une occupation intense des bâtiments scolaires et sportifs. Vous êtes en bonne santé et votre honorabilité est irréprochable.

Entrée en fonction : le 1^{er} janvier 2021 (une date d'entrée en service anticipée peut être envisagée).

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de Mme I. Moeschler, conseillère municipale (032 751 37 11 ou isabelle.moeschler@neuveville.ch).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Mention "Concierge principale/e", Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au lundi 31 août 2020.

La Neuveville, août 2020 Le Conseil municipal



3 annulations de vacances.
112 nuits passées au laboratoire.
1 cause élucidée du cancer de l'enfant.

Vos dons nous permettent d'encourager des chercheurs engagés. CP 30-3090-1

recherche suisse contre le cancer
Pour que la guérison devienne la règle.

**SIEL
MISE AU CONCOURS**

Le Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de La Neuveville, de Lignières et de Nods met au concours le poste d'

**Employé d'exploitation
pour la station d'épuration**

Degré d'occupation: 100%

Afin de renforcer son effectif et en vue du départ à la retraite, en 2023, d'un collaborateur, le syndicat souhaite engager une personne dynamique qui suivra, de 2021 à 2023, la formation d'exploitant de Step (formation FES).

Activités principales

- Veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des installations, via un système de mesure commande et réglage spécifique
- Exécuter toutes les tâches en rapport avec l'exploitation de la station d'épuration et des diverses infrastructures
- Assurer la maintenance périodique des infrastructures (nettoyages, lubrification, réglages, etc.)
- Participer au service de piquet à raison de 10 semaines par année (nuits, week-ends et jours fériés compris)
- Participer aux travaux de maintenance et de nettoyage des installations et ouvrages
- Participer à l'entretien des espaces extérieurs et des bâtiments
- Exécuter toutes les autres prestations nécessaires au fonctionnement optimal du traitement de l'eau

Exigences

- Etre issu d'un métier technique du bâtiment / idéalement être au bénéfice d'un CFC de monteur-électricien, installateur-électricien, mécanicien-électricien ou titre jugé équivalent, avec au minimum 5 ans d'expérience
- Fort intérêt pour les systèmes de mesure, commande et réglage, pour la pneumatique, pour la production d'énergies renouvelables et les processus chimique-physique
- Esprit d'initiative et d'entreprise, autonomie dans la réalisation des tâches
- Ouverture d'esprit aux nouveaux processus de traitement de l'eau et aux nouvelles technologies
- Capacité à faire face à des travaux salissants
- Maîtrise, en temps qu'utilisateur, des logiciels de bureautique
- Etre domicilié dans un périmètre d'intervention maximum de 30 minutes, par rapport à la STEP du Landeron

Entrée en fonction : 1^{er} janvier 2021 ou date à convenir

Traitement : selon statut du personnel communal et échelle des traitements de la Commune du Landeron

Renseignements : peuvent être obtenus auprès du chef de station, M. Jean-Claude Girard (032 751 31 19) ou du président du syndicat, M. Jean-Claude Scherler (078 606 68 58). Le cahier des charges et l'organigramme des services communaux sont à disposition sur le site Internet de la Commune du Landeron: www.landeron.ch

Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats/diplômes sont à adresser au Syndicat d'épuration SIEL, case postale 331, 2525 Le Landeron, ou par courriel (step.landeron@bluewin.ch), jusqu'au vendredi 28 août 2020.

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61



Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2020	01.01.2021	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

APPARTEMENT À LOUER À DIESSE

La commune met en location, pour le 1^{er} octobre 2020, à la Route de Nods 2 à Diesse (école au centre du village):

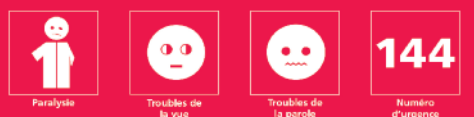
Un appartement de 4 pièces, au 1^{er} étage, avec galetas, place de parc et jardin privatif à l'arrière du bâtiment

Loyer mensuel de Fr. 1'200.- (place de parc et charges comprises, sauf électricité).

En cas d'intérêt ou pour tout renseignement, merci de vous adresser à l'administration communale au 032 315 70 70.

L'administration communale

Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.



www.attaquecerebrale.ch

Fondation Suisse de Cardiologie

Téléphone 031 388 80 80
CP dons 10-65-9

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



Stationnements du 3^{ème} trimestre 2020

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie, entre 14h30 et 15h30

17 août (lundi/ horaire sur le site du bibliobus), 29 août, 12 septembre, 26 septembre

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE CONVOCATION

à l'Assemblée communale du mardi 25 août 2020 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse (ouverture des portes à 19 heures pour enregistrement)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte 2019 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2019
- b) Approbation du compte 2019 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse

2. Approbation du compte 2019 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2019
- b) Approbation du compte 2019 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2019 du Collège de district de La Neuveville

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2019
- b) Approbation du compte 2019 du Collège de district de La Neuveville

4. Présentation des comptes communaux 2019

- a) Introduction

5. Approbation du compte 2019 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2019
- b) Présentation des arrêtés de compte
- c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
- d) Approbation du compte 2019 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

6. Approbation du Règlement de la crèche communale "La Luciole"

- a) Présentation du Règlement
- b) Approbation du Règlement de la crèche communale "La Luciole"

7. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 610'000.00 pour le remplacement des conduites, mise en séparatif et assainissement des chemins des Charmilles et du Verger à Lamboing

- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 610'000.00 pour le remplacement des conduites, mise en séparatif et assainissement des chemins des Charmilles et du Verger à Lamboing

8. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 312'000.00 pour la réduction des eaux claires parasites (ECP) dans le réseau des canalisations d'eaux mixtes à Lamboing

- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 312'000.00 pour la réduction des eaux claires parasites (ECP) dans le réseau des canalisations d'eaux mixtes à Lamboing

9. Approbation des modifications apportées au Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétence (CRC) et de PCI du Jura bernois

- a) Présentation des modifications, qui consistent en la suppression des articles
 - 2, alinéa 3
 - 15, lettre e)
 - 23, alinéa 4
- b) Approbation des modifications apportées aux arts. 2, alinéa 3, 15, lettre e) et 23 al. 4 du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétence (CRC) et de PCI du Jura bernois

10. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 175'000.00 pour la création d'un "Pump-track", Les Joncs, Prêles

- a) Introduction par la commune
- b) Présentation du dossier par le Groupe de travail
- c) Demande de subventionnement auprès du Conseil du Jura bernois déposée et état actuel du financement participatif
- d) Approbation du crédit d'engagement de CHF 175'000 pour la création d'un «Pump-track» à Prêles

11. Assermentation de la nouvelle Conseillère communale élue le 1^{er} mars 2020

- a) Promesse solennelle de Mme Catherine Favre Alves

12. Informations du Conseil communal

13. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet : http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

• En raison de la crise pandémique actuelle, le Conseil communal a adopté un certain nombre de mesures de protection, à savoir la garantie d'une distanciation physique des ayants droit, ainsi que la mise à disposition de masques chirurgicaux.

• Dans l'optique de pouvoir assurer le traçage et ainsi éviter une propagation de l'épidémie, nous procéderons au relevé de l'identité des coordonnées complètes de chaque citoyen présent.

• Afin de fluidifier l'enregistrement des ayants droit nous les invitons à se présenter dès 19 heures au Battoir de Diesse, afin de garantir l'ouverture de la session à l'heure dite.

Le Conseil communal rend expressément attentifs les ayants droit au changement de l'heure de convocation à l'Assemblée communale, qui a été avancée à 19 h 30.

A noter que la prochaine Assemblée communale a d'ores et déjà été fixée au mardi 22 septembre 2020, toujours à 19 h 30 au Battoir de Diesse

Prêles, le 10 juillet 2020

**FERMETURE DES FONTAINES
DE LAMBOING ET PRÊLES**

On le sait, l'eau, bien précieux, se raréfie toujours davantage. Dans l'optique de contribuer à une utilisation mesurée de cette ressource indispensable, également parce que le débit de la source de Lamboing se tarit quelque peu, le Conseil communal a décidé de procéder sans délai à la fermeture des fontaines de Lamboing et de Prêles. Celles de Diesse, alimentées directement par un approvisionnement propre ne recourant pas au réseau, resteront encore en fonction jusqu'à nouvel avis.

Pour l'heure, d'autres restrictions ne sont pas prévues, sous réserve, évidemment, de l'évolution de la situation de sécheresse dans les prochaines semaines.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Conseil communal

**FERMETURE DU CH. DES SAIGNEULES
LES HAUTS-DE-PRÊLES**

Dans le cadre des travaux d'équipement des 6 parcelles des Hauts-de-Prêles y compris de la construction de la nouvelle route d'accès, le Ch. des Saigneules, entre les bâtiments 17a et 23, sera fermé à la circulation du 17 août au 28 août 2020. Une signalisation spécifique sera mise en place.

Nous comptons sur votre compréhension.


Administration communale

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

**Nous aidons
les personnes âgées
à rester autonomes
le plus longtemps
possible.**

Soutenez-nous.
prosenectute.ch
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3


**Nouvelles de l'administration****Quarantaine pour des joueurs U17 de hockey
sur glace de Berne et de Langnau**

Un joueur de l'équipe U17 du CP Berne Future a été testé positif au coronavirus vendredi 31 juillet. La totalité de l'équipe a été mise en quarantaine par l'Office du médecin cantonal. Depuis, un deuxième cas est apparu au SCL Tigers et tous les joueurs de cette équipe sont également en quarantaine. On avait appris vendredi 31 juillet que 16 joueurs de l'équipe nationale U17 de la République tchèque avaient été testés positifs au COVID-19 après être rentrés dans leur pays. La Fédération suisse de hockey sur glace (Swiss Ice Hockey Federation, SIHF) en a informé les clubs dont des joueurs avaient participé aux matchs de préparation contre l'équipe tchèque lors du camp d'été du 20 au 25 juillet en leur recommandant de faire tester leurs joueurs. Tous les joueurs et les membres de l'encadrement de l'équipe nationale suisse U17 de hockey sont également en quarantaine.

A ce jour, l'équipe de Bienne n'a pas déclaré de cas positif. La Fédération suisse de hockey sur glace communique en outre que tous les joueurs suisses et les membres de l'encadrement avaient été testés négatifs deux jours avant l'ouverture du camp d'été et qu'un plan de protection a été appliqué pendant toute la durée du camp.

L'équipe de traçage des contacts de l'Office du médecin cantonal a inclus ces nouveaux cas dans son travail de gestion, qu'elle mène de façon intensive.

L'Office du médecin cantonal appelle toutes les personnes qui ont assisté à cette rencontre à surveiller de près leur état de santé au cours des prochains jours. Des symptômes même légers peuvent être un signe d'infection au COVID-19.

Une contamination se manifeste le plus souvent par les symptômes suivants : signes d'une affection respiratoire aiguë (mal de gorge, toux généralement sèche, souffle court, douleurs thoraciques) ;

fièvre ;
perte soudaine de l'odorat et / ou du goût.

Les symptômes généraux suivants sont également possibles :

maux de tête ;
état de faiblesse générale, sensation de malaise ;
douleurs musculaires ;
rhume ;
troubles gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre) ;
éruptions cutanées.
La gravité des symptômes est variable ; ils peuvent être légers.

Les personnes placées en quarantaine sont suivies pendant cette période par l'équipe de traçage des contacts du canton.

**Interdiction de faire du feu dans le
Jura bernois et au pied sud du Jura**

Une interdiction de faire du feu en forêt et à proximité (respect d'une distance minimale de 50 mètres) est décrétée avec effet immédiat et jusqu'à nouvel ordre pour le Jura bernois et le pied sud du Jura.

Le risque d'incendie est "fort" (niveau 4) dans le Jura bernois et au pied sud du Jura. Les préfectures des arrondissements administratifs du Jura bernois, de Bienne et de Haute-Argovie ont donc prononcé avec effet immédiat une interdiction de faire du feu en forêt et à proximité pour ces régions (respect d'une distance minimale de 50 mètres). Les feux d'artifice sont autorisés à condition d'être tirés à 200 mètres au moins de la lisière de la forêt. L'interdiction de faire du feu reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Dans l'arrondissement administratif de Haute-Argovie, l'interdiction de faire du feu s'applique au nord de l'Aar dans les communes de Farnern, Rumisberg, Attiswil, Wiedlisbach, Oberbipp et Niederbipp. Dans l'arrondissement administratif de Bienne, les communes concernées sont Gléresse, Douanne-Daucher, Évilard, Bienne, Perles et Lengnau.

Dans les autres arrondissements administratifs, le risque d'incendie est "marqué" (niveau 3). Il convient de faire du feu uniquement dans des foyers fixes, de surveiller en permanence les feux et d'éteindre les flammèches. En cas de vent fort, il faut s'abstenir de faire du feu. La prudence est de rigueur au moment de tirer des feux d'artifice.

L'Office des forêts du canton de Berne surveille en permanence le danger d'incendie. Des informations actualisées et des consignes de comportement sont publiées sur www.be.ch/incendie-foret.

Pour toute autre question, les préfectures sont joignables pendant les heures de bureau. En dehors des heures de bureau, c'est la hotline qui répond aux appels : renseignements en français au 031 636 82 00, renseignements en allemand au 031 635 23 53.

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)

Numéro de téléphone 079 200 00 44
Lundi au samedi de 8h - 20h
info@aul-be.ch



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site www.memodechets.ch ou par le biais de l'application pour smartphone, ou sur le calendrier des déchets que vous avez reçu en début d'année



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay
ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérants : Daniel et Jeanne Uhlmann, Chemin de Plein Vent 7, 2518 Nods

Auteur du projet : N. Marti SA, Rue de la Gare 3, 2520 La Neuveville

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur en façade Ouest, sur RF 2512 du ban de Nods, Chemin de Plein Vent 7, 2518 Nods

Zone : H2

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 07.08.2020

Administration communale

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

21 et 22 août 2020

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE



ANNONCE DE COUPURE D'ELECTRICITE

Afin de procéder à des travaux de maintenance, le courant sera coupé dans tout le village le

Samedi 29 août 2020 de 08 h 00 à 16 h 30

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex., pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Si vous possédez une installation destinée à injecter du courant sur le réseau (photovoltaïque etc.) celle-ci se déconnectera automatiquement du réseau. Veuillez donc la contrôler une fois le courant rétabli.

Les heures d'interruption et de rétablissement sont indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Administration communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le **lundi 17 août** de 14.45 à 15.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

FSG NODS

Reprise des leçons à partir du 24 août 2020

Horaire gymnastique

Enfants

1 & 2 HarmoS - Mardi de 17h à 18h

3 & 4 HarmoS - Mardi de 18h à 19h

5, 6 & 7 HarmoS - Jeudi de 17h30 à 19h

8, 9, 10 & 11 HarmoS - Jeudi de 19h à 20h15

Adultes

Hommes - Lundi de 20h à 22h

Dames - Mardi de 19h30 à 21h30

Actifs mixtes - Mercredi de 19h30 à 21h30

Zumba - Jeudi de 20h15 à 21h

Contact en cas de questions
Corinne Sunier / 079 254 22 39

Pour le comité : Isabelle Berthold



ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Mardi 8 septembre 2020 à 20.00 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Comptes 2019

- a) Présentation
- b) Rapport de la fiduciaire
- c) Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
- d) Approbation des comptes du Collège de District
- e) Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
- f) Approbation des comptes communaux

3. Approbation des modifications du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois

- a) Présentation des modifications, soit la suppression de 3 articles : article 2 alinéa 3, article 15 lettre e et article 23 alinéa 4
- b) Approbation des modifications

4. Communications du Conseil communal

5. Divers

En raison de la crise du COVID-19, un plan de protection a été mis en place. Les principaux éléments sont la désinfection des mains à l'entrée, la remise d'un masque de protection et l'écartement des chaises. En outre, afin de garantir la traçabilité, l'identité des participants ainsi qu'un numéro de téléphone seront relevés et chaque citoyen se verra attribué une place numérotée. Afin d'assurer la fluidité des enregistrements, les portes seront ouvertes à 19 h 30 et nous invitons les ayants droit à se présenter assez tôt.

Les personnes malades doivent en tout cas rester à la maison de même que les personnes qui vivent avec une personne malade ou qui ont eu un contact étroit avec elle. Les recommandations respectives de l'OFSP relatives à l'isolement et à la quarantaine, ainsi que les directives et les instructions des services cantonaux compétents s'appliquent ici.

La participation de personnes vulnérables à l'Assemblée communale est en fin de compte une décision individuelle et est soumise à la responsabilité personnelle de chaque individu.

Nods / 07.08.2020

CONSEIL COMMUNAL



Rentrée scolaire Enseignement présentiel et mesures de protection ciblées

A l'école obligatoire et au secondaire II, l'année scolaire débute en enseignement présentiel. Les règles d'hygiène sont à respecter strictement en raison du COVID-19. Dans le secondaire II, les jeunes portent un masque si la distance interpersonnelle ne peut pas être maintenue. Le bilan tiré de l'enseignement à distance pratiqué pendant le confinement est globalement positif. Les écoles étaient bien équipées pour utiliser les médias numériques. L'enseignement à distance impose cependant d'importantes contraintes et il ne remplace pas l'enseignement présentiel.

L'année scolaire 2020-2021 commence lundi prochain dans le canton de Berne. L'enseignement se fera en présentiel aussi bien à l'école obligatoire qu'au secondaire II. Il faudra ensuite observer l'évolution de la situation. L'Office du médecin cantonal décide des mesures de protection qui s'imposent.

École obligatoire : priorité absolue aux règles d'hygiène

À l'école obligatoire, les règles d'hygiène doivent être strictement respectées à la rentrée. Il y a lieu de maintenir autant que possible la distance de 1,5 mètre. Les élèves présentant des symptômes de maladie restent à la maison. Des camps scolaires, les courses d'école et les excursions sont autorisés, à condition qu'un plan de protection soit appliqué. Des listes de présence permettent le traçage des contacts. Il est néanmoins demandé d'éviter d'utiliser les transports publics aux heures de pointe.

Secondaire II : port du masque si la distance est insuffisante

Au secondaire II, chaque élève a une place fixe dans sa classe ou son groupe d'enseignement. Le respect des places attribuées est contrôlé. Si la distance de 1,5 mètre peut être respectée, il n'y a pas lieu de prendre des mesures de protection supplémentaires. Dans le cas contraire, le port du masque est la première mesure à appliquer. Les parois de séparation constituent une solution de rechange. Les cours commencent et se terminent si possible de façon échelonnée, tout comme les pauses. Les déplacements sont limités dans les bâtiments scolaires. De plus, les mesures générales d'hygiène continuent à s'appliquer. La Direction de l'instruction publique et de la culture recommande aux jeunes et aux membres du corps enseignant d'utiliser l'application SwissCovid.

En concertation avec l'Office du médecin cantonal, la Direction de l'instruction publique et de la culture a informé les établissements scolaires de tous les niveaux au sujet de ces mesures le 5 août. Les écoles du secondaire II connaissaient déjà les mesures les concernant. Communiquées avant les vacances d'été, elles ont été élaborées par un groupe de travail réunissant des représentants des milieux politiques, des syndicats ainsi que des directions des écoles professionnelles et des gymnases. Quant aux mesures concernant les établissements de la scolarité obligatoire, elles sont appliquées depuis le 11 mai et sont maintenues pour la rentrée.

L'enseignement à distance ne peut pas remplacer le présentiel

Devant la propagation du coronavirus, le Conseil fédéral a interdit le 13 mars 2020 l'enseignement présentiel à tous les niveaux d'enseignement. Pour la Direction de l'instruction publique et de la culture,

il était essentiel que l'absence d'enseignement présentiel n'ait pas de conséquences négatives sur la suite du parcours de formation des enfants et des jeunes. Après le déconfinement, elle a tiré un bilan de l'enseignement à distance à l'école obligatoire avec les directions des écoles, le corps enseignant et les services d'inspection.

Le bilan est globalement positif. Les directions des écoles et le corps enseignant ont fourni de gros efforts pour mettre en place des canaux de communication pratiques pour les élèves et les parents, tels que des plateformes de partage numériques ou des sites web temporaires. Cette mise en place a été facilitée par les investissements importants réalisés ces dernières années par les communes et les écoles dans le développement des établissements et de l'enseignement ainsi que dans les infrastructures et les réseaux de données si bien que la numérisation était déjà bien avancée dans de nombreuses écoles. Le corps enseignant a consacré beaucoup de temps à préparer des devoirs adaptés que les élèves avaient à réaliser à domicile. L'enseignement à distance a aussi permis de stimuler chez les élèves le développement de la capacité à travailler de façon plus autonome.

S'il a bien fonctionné dans l'ensemble, l'enseignement à distance ne peut pas remplacer les contacts personnels et sociaux et le sens du collectif. L'école obligatoire reste une école de présence, et la profession d'enseignant une profession avec une forte composante relationnelle, qui exige dévouement et compétence.

Les directions des écoles, le corps enseignant et les élèves du secondaire II sont arrivés à la même conclusion : l'enseignement à distance est certes possible, mais il ne remplace pas l'enseignement en classe. Il demande une grande capacité d'auto-organisation qui n'est pas à la portée de tous. Il est plus difficile en outre de contrôler l'assiduité et de suivre les progrès des élèves. Selon les milieux économiques, le COVID-19 rend plus difficile la recherche d'un apprentissage et complique l'insertion sur le marché de l'emploi des jeunes en fin d'apprentissage.

Il n'est pas trop tard pour les jeunes qui n'ont pas encore trouvé de place d'apprentissage. Deux rencontres organisées fin août par le canton à Berne et à Bienne leur permettront de trouver une place libre et de conclure rapidement un contrat. L'échéance pour signer un contrat d'apprentissage a été prolongée jusqu'en octobre.

Informations sur la propriété accessibles gratuitement en ligne

Le canton de Berne développe son offre numérique. Des informations sur la propriété et les données publiques du registre foncier sont dorénavant accessibles en ligne. Elles sont disponibles sous forme électronique, gratuitement et en tout temps.

Environ 10'000 extraits du registre foncier sont demandés chaque année dans le canton de Berne, sans compter les nombreux renseignements sollicités auprès des bureaux du registre foncier par téléphone, par courrier électronique ou aux guichets. Dorénavant, il est possible d'obtenir des informations sur la propriété par soi-même et gratuitement en utilisant le géoportail et la plateforme électro-

nique BE-Login du canton de Berne. Ce nouveau service traduit la volonté de la Direction de l'intérieur et de la justice de proposer des services aussi conviviaux que possible.

Informations sur la propriété présentées sous forme cartographique

Le géoportail du canton de Berne met à disposition du public de nombreuses informations géographiques utilisables à partir de cartes web ou d'autres services. Le "Plan de base avec informations sur la propriété" affiche des informations sur les propriétaires des immeubles. À l'automne 2020, on pourra aussi effectuer des recherches sur téléphone mobile ou tablette.

Données publiques du registre foncier accessibles sous forme numérique

La plateforme électronique BE-Login propose désormais le service "GRUDIS public", qui permet de consulter les données publiques du registre foncier pour chaque immeuble, conformément au droit fédéral (informations sur l'immeuble, la propriété, les servitudes, les charges foncières et les mentions publiques).

Wyss Academy for Nature Le Hub bernois prend forme

Le canton de Berne, l'Université de Berne et la Fondation Wyss ont créé en mai dernier la Wyss Academy for Nature, une fondation indépendante. La mise sur pied du Hub de Berne sera achevée d'ici le début de 2021.

La Wyss Academy for Nature souhaite encourager le développement durable à la charnière de trois thèmes, l'utilisation des terres, la biodiversité et le climat. Quatre hubs régionaux auront un rôle central à jouer dans ce projet, dont le Hub de Berne, pour lequel six champs d'action ont été définis : tourisme, utilisation des ressources, dangers naturels, énergie, agriculture et biodiversité. Dans les hubs, personnes de terrain et chercheurs développeront, testeront et mettront en œuvre conjointement des solutions nouvelles.

Fondation créée en mai 2020

En décembre 2019, la Fondation Wyss, l'Université de Berne et le canton de Berne ont signé à l'Université de Berne le contrat-cadre tripartite instituant la Wyss Academy for Nature. En mai 2020, la Wyss Academy a vu le jour en tant que fondation indépendante et elle a été dotée d'un conseil de fondation et d'un directeur. Depuis, ceux-ci s'emploient à mettre rapidement la structure sur pied.

Constitution du Hub de Berne d'ici le début de 2021 En novembre 2019, le Conseil-exécutif a approuvé le programme initial du Hub de Berne. Il comporte 14 projets en cours de lancement et d'actualisation. Tous les contrats de projet seront signés d'ici mars 2021. Sur proposition de la Wyss Academy, le programme de mise en œuvre 2021-2023 sera approuvé par le Conseil-exécutif au printemps 2021. Le Hub de Berne informera en détail de l'état d'avancement des travaux et des projets au premier semestre 2021.

Votre don permet à Rufiji de voir à nouveau. Offrez la vue :
 p. ex. 10 francs - SMS
 avec VUE10 au 339.
 Dons en ligne sur
www.cbmswiss.ch
 CP 80-303030-1 • 8027 Zurich
 cbm
 mission chrétienne
 pour les aveugles

11 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Cultes dans les homes

Tous les vendredis à 10h à Mon Repos et 10h45 à Montagu

Dimanche 16 août

Culte à la Blanche-Eglise à 10h30 (et non 10h !)

John Ebbutt, pasteur

Matthieu 15, 21-28 : des miettes qui nourrissent

Cantiques : 21-07 ; 45-10, 45-08, 46-06

Prière et partage biblique à la salle Schwander

Mercredi 19 août à 10h à la salle Schwander.

Dimanche 23 août

Culte à 10h à la Blanche-Eglise avec Marion Delannoy, envoyée du Département missionnaire et du Secaar, de retour du Togo

Mercredi 26 août

De 19h à 21h à la maison de paroisse : début du parcours de formation pour devenir visiteur, visiteuse.

Une belle manière de rencontrer les autres !

Merci de prendre contact avec Jean-Marc Leresche.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, tél. 032 751 28 57

Diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, tél. 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 16. August

11.00 Uhr, Skihütte Spitzberg, Lamboing. Mit Pfr. Peter von Salis und dem TV Twann.

Pikettdienst und Seelsorge

10. bis 31. August: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Secrétariat de la paroisse catholique de La Neuveville

Le secrétariat de la Paroisse Notre-Dame de l'Assomption, à la rue des Mornets 15, est actuellement en restructuration. Le numéro de téléphone habituel, 032 751 28 38, est toutefois toujours valable. Vous pouvez aussi contacter le théologien en pastorale, Yannick Salomon, au 079 352 38 12.

Messes

Dimanche à 10h à Notre-Dame de l'Assomption

Ateliers bibliques

L'abbé Bernard Miserez animera deux ateliers bibliques

autour des récits des origines, ouverts à tous, les jeudis 16 et 23 septembre 2020 à 20h dans la grande salle de la Paroisse catholique de La Neuveville (Mornets 15).

Entrée libre. laneuveville@cathberne.ch

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 16 août

Culte à Diesse, 10h, service de voiture

Groupe de recueillement

Jeudi 20 août, 13h30, église de Diesse, moment de ressourcement et de partage

Dimanche 23 août

Culte à La Neuveville, 10h

Culte au jardin de Mme et M Meyer

Dimanche 30 août, 10h, célébration dans le magnifique jardin au labyrinthe à Diesse avec la participation d'une harpiste. En cas de mauvais temps, la célébration aura lieu à l'église, infos au 032 315 27 37 ou www.lac-en-ciel.ch

Conférence pour des multinationales responsables

Mercredi 2 septembre à 19h30, Battoir de Diesse, reportage sur les méfaits d'une multinationale dont le siège est en Suisse et discussion avec Mme Alexia Rossé de Pain pour le prochain et de M. Pierre Bühler, professeur de théologie. Entrée libre, collecte à la sortie

Contact

Pasteur : Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80

Conseil paroissial : M. Lucas Bau, Sous-Banbois 16, 2515 Prêles, 078 922 80 57

www.lac-en-ciel.ch

Paroisse de Nods

Dimanche 16 août

Nods, 9h15, culte

Dimanche 23 août

La Neuveville, 10h, culte

Contacts

Pasteur : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 10h culte en live visible depuis le site

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 15 août - Services à Bienne

9h30 : Partage de la parole

10h30 : Culte, avec le pasteur Rickson Nobre

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de 8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch. Vous pouvez contacter l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01.

www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonlyner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous :

www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch

Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

A la suite des décisions du Conseil fédéral, nous avons le plaisir de vous informer que le musée à ouvert ses portes au public depuis le samedi 16 mai de 14h30 à 17h30.

Dès le 13 juin 2020, vous pourrez venir visiter notre nouvelle exposition temporaire "La quadrature du cercle. L'expo qui vaut des tours". Pour tous renseignements :

www.museelaneuveville.ch - museelaneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

16 mai au 31 oct. : Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h.

Exposition : Oskar Binz - peintre, poète, architecte (1895 - 1957).

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles
Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



PAROISSE CATHOLIQUE

DE LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSSE

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

Assemblée de la paroisse catholique de La Neuveville, rue des Mornets 15

Jeudi 17 septembre, 20h00
grande salle paroissiale

1. Méditation
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 21.11.2019
4. Comptes 2019, rapport organe de révision
5. Election du nouveau président de l'assemblée de paroisse
6. Délégué du Synode
7. Travaux perspectives, décision crédit réfection du toit
8. Information de l'équipe pastorale et rapport du groupe missionnaire
9. Rapport de la Présidente du conseil
10. Divers

